



## Compte-rendu CFDT-Météo Comité technique d'établissement public du 7 juillet 2016

Après la lecture d'une déclaration de chacun des quatre syndicats de Météo-France (dont la nôtre en fin de ce CR), le président-directeur général (p-dg) appelle au dialogue. Il indique « *pouvoir comprendre les expressions, y compris les plus dures [...] et vous avez fait l'expérience des discussions avec les tutelles* ». Il s'estime « *ouvert aux débats, aux validations intermédiaires, aux contrôles* » dans les instances ad hoc. Il exprime le souhait de faire « *une réforme ensemble* » et souligne qu'on « *attend aujourd'hui des réponses* » sur les effectifs.

Sommaire :

- Réforme "Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations" (PPCR)
- Modification du statut des aides-techniciens de la météorologie
- Bilan social
- Projet de mode opératoire « notifications en cas de préavis de grève » (pour avis)
- Point d'avancement relatif aux projets en cours et au futur COP

### **Mise en oeuvre de la réforme "Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations" (PPCR)**

Le gouvernement a décidé de mettre en oeuvre ce protocole négocié durant deux ans.

Ce protocole revalorise les carrières des agents. Le coût avancé par la Cour des Comptes est de 2,5 à 3 milliards d'euros pour l'Etat et de 4,5 à 5 milliards d'euros pour la totalité de la fonction publique par an à l'horizon 2020.

C'est la fin des mesures sociales dites *catégorielles* (qui sont des mesures sociales ministère par ministère, voire service par service, ou Etablissement Public par Etablissement Public) pour mettre en place des mesures générales applicables aux 3 fonctions publiques. Ce n'est plus « chacun pour soi », c'est tout le monde à la même enseigne.

Le PPCR est entré en vigueur cette année 2016, notamment avec la mesure au 1<sup>er</sup> janvier de transformation d'une partie des primes => points qui rapporte très peu aux actifs, mais qui permet à ceux partant à la retraite d'avoir une pension revalorisée de quelques dizaines d'euros mensuellement (non négligeable).

Pour 2017 et après, il est prévu le même type de mesures (transformation primes => points), et des nouvelles grilles, donc des reclassements. Quezako les reclassements ?

Chaque agent détient un échelon dans un grade (grade TSM et Chef Technicien, ou adjoints de 2<sup>de</sup> classe - de 1<sup>ère</sup> classe – classe excep., ou ITM et IDT). En 2017, les agents vont changer d'échelon pour intégrer une nouvelle grille, ils seront donc « reclassés ». Même si certains d'entre nous descendent d'un échelon, nous gagnerons tous des points d'indice donc du salaire. La CFDT-Météo appelle l'attention des collègues sur le fait qu'en 2017, pour « profiter » de la revalorisation PPCR en cas de départ à la retraite, il faudra attendre 6 mois et donc ne partir qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

[cf document du ctep, ici en lien, pour voir les grilles de reclassement.](#)

PPCR implique aussi qu'il n'y aura plus de « RdL » : tout le monde sera au même cadencement pour

gravir les échelons.

L'application de PPCR va ouvrir un accès à un troisième grade pour les ITM, sous la forme d'un GRAF un grade à accès fonctionnel. La cohabitation avec les emplois fonctionnels (grade et emploi, même tous deux fonctionnels, ce n'est pas la même chose, les emplois fonctionnels dits CUT sont par exemple limités dans la durée de valorisation : 10 ans maximum) doit être regardée à Météo-France. La direction estime probable que 10 % du corps bénéficie du GRAF (les textes sont en cours d'élaboration).

Les organisations syndicales demandent à ce que l'on instruisse précisément ces sujets.

### **Projet de modification le statut des aides-techniciens de la météorologie (pour avis) :**

Votes :

CFDT (2 personnes) : Pour, Solidaires (4) : Pour, FO (2) : Abstention, CGT (2) : Contre

Il s'agit d'une amélioration du statut, en lien avec le PPCR. Le corps étant constitué de 4 agents (le corps est dit en extinction), son application entraîne une difficulté sur les promotions : les syndicats ont appelé l'attention de la direction sur ce point. Le président en a pris note et partage l'avis que les derniers agents dans ce corps ne doivent pas faire les frais de cette extinction de corps.

### **Bilan social**

Les présentations du bilan social 2015 et du bilan diversité professionnelle 2015 sont effectuées.

Ces documents très fournis en données diverses et variées permettent de dresser un portrait de la situation au sein de l'Etablissement. On constate que les Comptes Epargne Temps (CET) se créent, se remplissent : est-ce que les agents ne parviennent plus à poser leurs congés ?

La CFDT-Météo demande à avoir une estimation de la durée d'attente dans la plage d'appels pour être promu : depuis combien de temps, en moyenne, les agents attendent-ils ? Y a-t-il une différence hommes – femmes ?

De manière plus générale, des différences sont constatées entre les hommes et les femmes, ce qui est une situation assez classique et commune aux structures scientifiques où on retrouve beaucoup plus de femmes dans des carrières administratives que dans des carrières techniques aux horaires plus contraints. Qu'envisage la direction pour aller vers plus de parité en amont et en aval ? Au moins, elle se dit ouverte aux propositions.

Y'a plus qu'à...

### **Projet de mode opératoire « notifications en cas de préavis de grève » (pour avis) :**

Votes :

Le président-directeur général reconnaît que le sujet est suffisamment lourd pour qu'il fasse l'objet d'une plus grande concertation : l'avis est donc reporté.

Les 4 syndicats ont relevé des atteintes au droit de grève inacceptables. La cfdt a souligné que ce projet, tel que présenté en ctep, restreignait encore plus le droit de grève par rapport à des procédures existantes dans certaines Dir. L'observation humaine y devient une tâche nécessaire à la sécurité des personnes et des biens (« spb »). Les syndicats n'ont jamais douté, mais il est curieux de constater que la direction, malgré ses louanges de l'observation automatique, décide de notifier certains agents pour cette mission.

Quelques points à retenir :

-la direction apprécie selon ses critères propres si un préavis de grève sera suivi ou non. Si elle pense que non, elle ne notifie pas (même pas les postes notifiés habituellement). A l'avenir, la direction assumera ses erreurs. On ne bloquera plus un agent sur son poste faute de relève et les agents en service d'exploitation ne pourront plus être notifiés avec moins de 48h de préavis, sauf situation météo non prévue.

-la liste des postes notifiables sera vue en ctep. Les tâches seront étudiées en ctss (notons que le pdg a donné raison à la cfdt sur l'alerte tsunami, ce n'est pas une tâche « spb » en dirag).

-les demandes des préfectures, diverses et nombreuses, seront examinées. Elles devront être liées à la spb ou aux missions institutionnelles, et non à des pressions exercées pour des événements sportifs par exemple.

-les préavis de Roissy seraient très impactés. Des doutes demeurent sur la réelle nécessité des tâches pour lesquelles nos collègues seraient notifiés au détriment du droit de grève. Le pdg ne céderait-il pas aux pressions des compagnies aériennes ?

-et d'autres mesures portant atteinte au droit de grève. Le pdg devra vérifier leur légalité juridique avant de les proposer à nouveau.

La direction propose de constituer un groupe d'échanges pour achever la rédaction de ce document.

### **Point d'avancement relatif aux projets en cours et au futur COP**

Aucune information n'est parvenue du ministère, ni sur une inflexion de la trajectoire d'effectifs, ni sur une étude du "retour socio-économiques sur investissements dans la météorologie".

Le p-dg explique que l'hypothèse de travail à prendre alors en considération pour les réorganisations est une baisse de - 2,5 % par an jusqu'à 2021, avec « *des bascules un peu fortes, un changement de paradigme* », « *du re-engineering pour consolider l'organisation de Météo-France* ».

Il reconnaît que la baisse des effectifs est trop rapide, rapportée au temps nécessaire à une réflexion approfondie sur les changements de structure. Il dit espérer un « *temps de respiration pour 2017* ». La CFDT-Météo se rend au Cabinet de la ministre ce 8 juillet (entretien prévu avec le Conseiller infrastructures, transports, partenariats et social de la ministre) et fera part de ses revendications.

Contre la direction de Météo-France, outre la décision d'automatisation de la prévision prise sans étude d'impact préalable et sans plan B envisagé, nos motifs d'insatisfaction restent le non-remplacement des agents partant des centres-météos dit « standards » ainsi que le manque de volet social ou d'accompagnement dans le Contrat d'Objectifs et de Performance.

Le p-dg assure qu'il faut construire les choses pas à pas (cas de l'automatisation de la prévision), et rappelle qu'il ne fera partir personne de son lieu de travail... Question CFDT-météo : combien de temps la direction tiendra cette promesse ? Silence gêné.

La CFDT-Météo milite pour un renforcement des activités des centres et a redemandé de revenir sur toute décision programmée de fermeture.

En guise de conclusion, le p-dg (un chouïa provocateur) assure être ouvert à toute proposition qui pourrait être faite quant à une organisation-cible avec 350 effectifs en moins.

En guise de seconde lame, la direction indique qu'il n'est pas prévu de revalorisations salariales (catégorielles pour les TSM, et ITM) pour l'année 2015.

Mesures sociales 2015 = année blanche alors que Météo-France est un des principaux contributeurs à [l'effort sur les effectifs pour 2015 et 2016, selon le ministère lui-même](#). Nous sommes à -2,5 % sur les effectifs alors que la moyenne des opérateurs est - 1,3 % pour 2015.

C'est la double peine, la CFDT-Météo en fera une large part de son intervention auprès du Conseiller de la Ministre ce 8 juillet 2016.



## **Déclaration CFDT-Météo au CT-EP du 7 juillet 2016**

Monsieur le président,

Nous profitons de cette réunion pour rappeler nos principales revendications :

- la plus accessible, un engagement à ce que le COP 2017 – 2021 mentionne une négociation annuelle concernant les recrutements nécessaires à l'Etablissement ;
- la plus actuelle, car nous avons tous entendu la position du parquet sur les pratiques à France Telecom où la direction a délaissé certains salariés, nous souhaitons que la direction de Météo-France revienne sur la décision de ne pas ouvrir les postes des agents qui partent des centres météo, que les fermetures de centres météorologiques cessent sur la durée du COP 2017 – 2021, et que dans l'hypothèse de fermetures envisagées à terme (post 2021), les informations soient connues plus de trois années à l'avance ;
- une revendication naturelle qui est d'exiger des mesures sociales de rattrapage pour couvrir en premier lieu les années 2015 et 2016 ainsi qu'un volet social à la hauteur des enjeux sur la période du COP, visant en particulier les TSM et ITM qui seront les corps les plus impactés par ce COP ;
- et enfin une revendication de fond sur l'automatisation de la prévision : nous demandons que la direction sursoie à la décision d'exclure l'intervention humaine dans la conception des bases de production amont tant qu'aucune étude d'impact n'a été présentée en CT-EP, et jusqu'à ce que des évaluations objectives démontrent que Météo-France peut disposer d'une base amont « automatisée » de qualité au moins équivalente à la base expertisée. Et son corollaire, à savoir le maintien de ressources de développement sur les outils actuels.

Nous vous remercions pour votre attention.